Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261005-2026_09_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 19 heures et 5 minutes, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le-vingt-un septembre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Absent excusé : HAMELIN Jean-Paul (Donne pouvoir à RICHARD Michel).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 18

Secrétaire de séance : Christophe BA

Arrivée de Quentin VUILLAUME à 19h11

2026-09-02 : LAMBALLE TERRE & MER – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – DESIGNATIONS

5.2 : Désignations de représentants

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé 4 commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation *(Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement)*,
- Commission Lien social et Bien vivre *(Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé)*,
- Commission Préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)*,
- Commission Développement territorial et Cadre de vie *(Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261005-2026_09_02-DE

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
- En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026, créant ces quatre commissions et fixant leur composition,

Considérant :

Que la commune de Plémy compte deux sièges au Conseil communautaire,

- Que M. RICHARD Michel, conseiller communautaire titulaire est affecté à la commission Performance publique et Innovation
- Que Mme FRANÇAIS Nadège, conseillère communautaire titulaire est affectée à la commission Lien social et Bien vivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- décide de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,
- désigne pour siéger au sein de la commission :

  - Performance publique et innovation, M. VUILLAUME Quentin, conseiller délégué suppléant.
  - Lien social et Bien vire, Mme JAN Sabine, conseillère déléguée suppléante.
  - Préservation et production des ressources, Mme RAULT Thérèse conseillère municipale titulaire et M. CADIN Laurent conseiller municipal suppléant.
  - Développement territorial et Cadre de vie, Mme OLIVIERO Nathalie conseillère déléguée titulaire et M. FRÉVILLE Jean-François conseiller municipal suppléant

- autorise le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 5 octobre 2026
et de la publication le 5 octobre 2026
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)